

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

M. V. X.

ABONNEMENTS	SUISSE	1 an	6 mois	3 mois
	FRANCE, BELGIQUE	fr. 20	11	6
	ALLEMAGNE, AUTRICHE			
	ITALIE, ESPAGNE	36	19	10
	ANGLETERRE, HOLLANDE, ÉTATS-UNIS			

Rédaction et Expédition
BUREAUX : Grand'Rue 10, à Fribourg
 La Rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.
 Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES : Grand'Rue, 10, à Fribourg.
 Prix de la ligne ou de son espace : 15 cent.
 Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.
 Lettres et argent franco.

L'ARRIVÉE DE MGR COSANDEY

La population du canton de Fribourg est vivement désiré que la consécration épiscopale de Mgr Cosandey pût se faire dans une église de notre ville. Une foule immense se serait accourue de tout le pays pour s'édifier de cette belle cérémonie. Mais les circonstances ne l'ont point permis. Le nouvel évêque de Lausanne est allé à Rome, auprès du Vicaire de Jésus Christ, et il a été consacré par un cardinal de la Sainte-Eglise romaine, assisté d'un évêque anglais et de Mgr Lachat, le doux et bon évêque de Bâle.

Privé du bonheur de la fête d'une consécration épiscopale, la population catholique a voulu du moins se dédommager en entourant d'éclat extérieur et de démonstrations de joie le retour du pasteur au milieu de son troupeau. Tout a été spontané dans les préparatifs de la belle fête du 10 mars. Le Comité qui s'est formé n'a eu qu'à examiner les propositions qui lui venaient de tous les points du canton, à diriger les initiatives, et à donner les directions nécessaires pour établir l'unité d'action et faire converger tous les efforts vers le but commun.

Les projets suivants avaient été généralement proposés et ont été autorisés et recommandés par le Comité de la fête : illumination des montagnes et des hauteurs du plateau ; démonstrations dans les gares où s'arrête le train direct qui devait nous ramener Mgr Cosandey ; sonnerie des cloches dans tout le canton de 3 heures à 3 heures et demie, c'est-à-dire au moment où l'évêque arriverait à Fribourg.

La pieuse allégresse des populations n'a point su rester renfermée dans les limites de ce programme. En même temps que l'on sonnait les cloches, dans tous les villages on a tiré des mortiers, on a fait parler des boîtes. Ces manifestations se sont surtout produites dans tous les villages et hameaux qui se trouvaient sur le passage du train. Les populations avaient parcouru de longues distances pour se rendre sur les abords de la ligne, non seulement aux gares, mais sur tout le long du parcours. A

tout instant, on apercevait des groupes considérables d'hommes, de femmes, d'enfants qui s'agenouillaient au moment du passage du train. Ils savaient ces braves gens, qu'ils n'auraient pas le bonheur de voir l'évêque emporté par la course rapide de la locomotive ; mais ils espéraient que l'évêque les verrait et les bénirait, et cette pensée les avait fait accourir par tous les chemins qui aboutissent au chemin de fer.

Dans la ville de Fribourg, le gouvernement s'était mis à la tête de l'organisation de la fête, tout en laissant une large part à l'initiative des particuliers. Il avait décidé de faire tirer les canons, d'aller à la gare à la tête des diverses autorités administratives et judiciaires pour recevoir et complimenter l'évêque à la descente du train, puis de lui faire cortège jusqu'à l'église de Saint-Nicolas où, suivant l'usage, le Chapitre devait recevoir et saluer le chef du diocèse.

Diverses propositions furent faites pour associer la population à la manifestation. Le Comité, après avoir recueilli tous les avis, conseilla d'orner et de pavaiser les maisons sur tout le parcours du cortège, soit depuis la gare, jusqu'à l'église de Saint-Nicolas.

De plus, la section du Pius-Verein de la ville de Fribourg prit l'initiative d'un arc de triomphe, à élever sur l'avenue de la gare, en face des premières maisons de ce quartier. Cet arc de triomphe, simple, mais élégant et de bon goût, portait les écussons de la Confédération, du canton, du diocèse et de la ville de Fribourg. Du côté de la gare on lisait ces mots : *A Sa Grandeur Monseigneur Cosandey*, et de l'autre côté : *Ad multos annos*.

C'était un beau coup d'œil que celui des rues de Romont, de Lausanne et du Pont-Muré ; pas une maison qui ne fût ornée des drapeaux de la Confédération et du canton. Il y avait aussi des drapeaux pontificaux et un bon nombre de drapeaux ou d'écussons vaudois. En outre, bien des maisons avaient des guirlandes de mousse ; on voyait même des fleurs malgré la saison peu favorable à ce genre d'ornementation. Vers le milieu de la rue de Romont, une guirlande traversait la rue, très large en cet endroit, et portait

ces deux inscriptions : *Ecce pastor bonus ; ecce sacerdos magnus*. Une autre guirlande se voyait au travers de la rue de Lausanne, vers le milieu de son parcours, avec des inscriptions françaises, et une troisième, au bas de la même rue, avec l'écusson du diocèse de Lausanne et un écusson pontifical.

Pendant toute la matinée du 10, les trains avaient transporté une foule énorme de fidèles désireux de témoigner au premier pasteur revenant de Rome leur respect et leur filiale soumission. Toutes les campagnes environnantes à trois lieues à la ronde s'étaient transportées en masse à Fribourg ; toutes les routes qui conduisent à la capitale étaient, surtout de midi à 3 heures, couvertes de monde, de chars, de véhicules de tout genre. Le district de la Singine, qui a l'honneur d'avoir Mgr Cosandey pour ressortissant, avait tenu particulièrement à être bien représenté.

A 3 heures moins un quart, le cortège partit de l'église de Saint-Nicolas. En tête sont trois anciens serviteurs du Pape, dans le pittoresque costume noir rouge et jaune des gardes suisses ; puis viennent les écoles des garçons, la fanfare du collège, les étudiants de l'École normale d'Hauterive, ceux du collège suivis de la musique de la landwehr de la ville de Fribourg. Trois anciens soldats du Pape en costume de gardes suisses ferment cette première partie du cortège.

La seconde partie s'ouvre par la croix pastorale portée par un diacre accompagné de deux acolytes. Viennent ensuite les étudiants du séminaire en surplis, les RR. PP. Capucins précédés d'une très belle croix garnie de dentelles et de fleurs artificielles, œuvre des Capucines de Montorge, les RR. PP. Cordeliers, et environ 130 ecclésiastiques en surplis venus des divers décanats du diocèse.

Deux gardes suisses précèdent immédiatement les membres du chapitre en surplis et amusse. Après viennent les thuriféraires, deux chanoines de Notre-Dame qui remplissent suivant l'usage les fonctions de porte-croix et de porte-mitre de l'Evêque de Lausanne ; Mgr Chassot précède immé-

diatement Mgr Marilley en chasuble avec une mitre blanche.

Deux diacres d'honneur accompagnent M. le chanoine Fayre, président du Vénérable Chapitre de Saint-Nicolas, qui est en surplis recouvert d'une chappe.

Un magnifique dais porté par quatre prêtres est escorté par deux gardes suisses.

Ainsi est close la partie ecclésiastique du cortège.

La partie officielle s'ouvre par le bureau du Grand Conseil, que suivent le conseil d'Etat en corps, le tribunal cantonal, le tribunal du commerce, le ministère public, les préfets de tous les districts, le tribunal du district de la Sarine, la justice de paix de Fribourg, le conseil communal de Fribourg que précède l'huissier recouvert d'un manteau bleu et blanc.

Nous remarquons ensuite la Congrégation du Bienheureux Canisius avec son drapeau, le magnifique drapeau de la Société des étudiants suisses escorté de quelques membres portant les couleurs de la Société, la section du Pius-Verein de Fribourg, la Société de l'Avenir, et quelques sections du Pius-Verein de la campagne.

Le corps de la gendarmerie forme la haie d'honneur. La tenue de ce corps d'élite est superbe.

Le cortège ainsi formé se rend par la rue de Lausanne et la rue de Romont, devant la gare où l'on se place en un grand carré, pour attendre l'arrivée de l'évêque.

Monseigneur Cosandey, parti de Rome lundi matin, était arrivé à Genève dans la nuit de mardi à mercredi. Sa Grandeur est repartie de cette ville, après avoir dit la messe dans la chapelle des Pâquis. Le train direct qui part de Genève à 11 h. 42 avait un break mis gracieusement à la disposition de l'Evêque de Lausanne par la Direction des chemins de fer de la Suisse Occidentale.

A Lausanne l'arrêt du train était trop court pour permettre à Mgr Cosandey de descendre pleinement au désir des catholiques de cette ville qui étaient accourus en foule à la gare pour lui présenter leurs hommages et qui auraient voulu fêter dignement son passage. Toutefois une dépu-

76 FEUILLETON DE LA LIBERTÉ.

DIX ANS AU SERVICE DU ROI PIE IX

OU
 MÉMOIRES D'UN ZOUAVE PONTIFICAL
 PAR
 Le comte Philippe de V***
 MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES ARCADES
 Feuilleton inédit

LES BRIGANDS NAPOLITAINS ET LES BRIGANDS PIÉMONTAIS. — ANDREOZZI — CIPRIANI — DORIA IL FRATE. — DÉVOUEMENT AU PAPE.
 Velletri, le 22 septembre 1866.
 « A M. Ernest de***
 — Piccioni, dit-il, ne pouvait rien sur moi. J'étais paré.
 — Comment ?
 — J'étais paré.
 — Par quoi ?
 — Mais, par Bacchus ! je portais la Bulle sur le cœur, plus l'image de saint'Antonio.

« Aucun raisonnement ne saurait prévaloir contre la force de cette persuasion. Il est même parfaitement inutile de parler à l'intelligence d'un brigand pour combattre ses préjugés superstitieux. Il ne comprend pas le doute.

« Embusqué derrière un rocher ou en plate campagne, chaque fois qu'un brigand napolitain décharge son fusil sur le gendarme pontifical, il prononce une invocation particulière : *Madonna del Carmine* (Madone du Carmel) ! Chose plus horrible encore, il la prononce, cette invocation, en tirant sur la victime désarmée qu'il assassine (1).

« Tels sont, mon cher Ernest, ces fameux brigands. Assurément leur histoire pourrait fournir de beaux thèmes à nos romanciers. Malgré cet intérêt, tu me demanderas, comment les connaissant si bien, les troupes pontificales ne peuvent les atteindre et les exterminer ? Outre la parfaite connaissance qu'ils ont de ces pays de montagnes et la promptitude de leur fuite, soit dans les états qui formaient autrefois le royaume de Naples, soit sur le territoire pontifical, selon qu'ils sont poursuivis par les soldats italiens ou par ceux du pape, ils trouvent encore dans les habitants une complicité qu'on ne pourra détruire qu'à l'aide de mesures très graves et qui seront peut-être encore inefficaces. Ces brigands, en effet, ont terrifié tout le pays et sous le coup de cette crainte sérieuse et malheureusement trop justifiée, les gens du pays ne les dénonceront jamais,

(1) Ces détails sont en majeure partie empruntés à une correspondance du *Monde*.

sachant que la vengeance arriverait prompt et terrible. On annonce cependant que le gouvernement pontifical va prendre des mesures importantes : espérons qu'elles seront efficaces (1).

« Je ne veux pas, mon cher Ernest, terminer ma lettre en te laissant sous la pénible impression de ces histoires de brigands.
 M. le comte de Bourbon-Chalus, ancien

(1) Le 19 mars 1867, on a publié dans les provinces de Frosinone et de Velletri l'édit contenant les nouvelles dispositions prises par le gouvernement pontifical pour extirper le brigandage dans ces deux provinces. Cet édit qui porte la date du 18 mars renferme 12 articles dont voici les principaux :

- Art. 1^{er}. — Dorénavant sera considérée comme bande la réunion même de deux brigands armés.
- Art. 2. — Celui qui livrera un brigand vivant recevra 3000 livres de prime et 6000 si ce brigand est un chef de bande. Quiconque tuera un brigand aura 2500 livres et 5000 si c'est un chef de bande. Il sera donné 200 à 300 livres à qui fournira des renseignements certains pour l'arrestation d'un complice des brigands ou d'un individu qui leur donnerait asile.
- Art. 3. — Le brigand qui livrera aux autorités un autre brigand, vivant ou mort, aura l'impunité ; il recevra en outre 500 livres de récompense et 400 si le brigand livré vivant ou mort est un chef de bande.
- Art. 4. — Quiconque résistera ou s'opposera à l'action de la force publique lors d'une opération contre les brigands, ou de l'arrestation des gens qui donnent asile aux brigands ou qui leur servent de complices, sera condamné aux galères pour dix ou quinze ans ; et si, dans cette occasion, il est fait usage des armes ou s'il est adressé une

cammandant des Guides du général de La Moricière que les fièvres romaines avaient, depuis quelques mois, éloigné de Rome, vient d'y revenir prendre sa place, amenant avec lui son jeune fils, âgé de 13 ans. Le jour même de son arrivée le comte l'a présenté au bureau d'enrôlement, puis il nous l'a aussitôt amené au bataillon.

« Servons Jésus-Christ et son auguste Vicaire, mon enfant, lui a-t-il dit, en le quittant, et, s'il le faut, mourons sans crainte ; nous serons ainsi dignes de notre patrie et de notre nom. »

« Belles paroles, mon cher ami, qui expriment des sentiments que nous avons tous ici et que nous étions heureux d'entendre dire à un jeune homme de 18 ans, par son père qui a commencé par lui donner l'exemple.

offense personnelle aux agents de la force publique, le coupable sera condamné à mort.

Art. 9. — La vie sauve sera accordée et d'autres preuves ultérieures de la clémence souveraine pourront être données à tout brigand qui se livrera spontanément au pouvoir du gouvernement dans les 15 jours du présent édit.

Art. 10. — Il est défendu à qui que ce soit d'emporter à la campagne des vivres pour la consommation d'un jour entier ; il est également défendu à tout berger ou gardien de bestiaux d'emporter avec lui à la campagne des vivres pour plus de 3 jours, sous peine d'une détention d'un mois à un an.

Art. 11. — Il est défendu aux propriétaires de bestiaux d'accepter pour associés ou d'avoir comme bergers ou gardiens de leurs bestiaux, des individus appartenant à la famille des brigands qui auront été cités en justice pour brigand

l'ation a pu s'avancer jusqu'au break pour présenter à Sa Grandeur les vœux de la paroisse.

La gare de Palézieux, quoique sur territoire vaudois, n'est qu'à quelques pas du territoire de la paroisse d'Attalens. Les autorités communales et paroissiales et la fanfare d'Attalens ont tenu, d'accord avec les autorités de Remaufens, à saluer le passage de Mgr Cosandey, par des détonations de mortiers, par l'exécution d'un morceau de musique et par quelques paroles de filial dévouement. Une grande foule venue des campagnes fribourgeoises environnantes se pressait à la gare et s'est agenouillée pour recevoir la bénédiction du pasteur du diocèse.

A Romont la foule a été bien plus grande encore et la fête bien plus accentuée. Les sons des cloches s'unissaient aux détonations des canons et des mortiers des villages voisins.

Cette entrée vraiment triomphale de Mgr Cosandey dans le canton de Fribourg a frappé tous ceux qui se trouvaient dans le train : « A chaque des stations fribourgeoises, écrit la *Gazette de Lausanne*, la même scène se renouvelle. C'est un spectacle curieux et touchant à la fois que cette foule se pressant au-devant de son pasteur pour lui témoigner sa vénération. On voit dans ce groupe des vieillards qui sans doute se disent qu'ils n'assisteront plus à pareil événement ; des femmes tenant dans leurs bras leurs nourrissons comme pour les présenter à leur évêque ; de petites filles, les yeux grands ouverts, se pressant pour mieux voir « Monseigneur », et, en arrière, de petits garçons, tout intimidés, mordillant les ailes de leur chapeau de paille et attendant un signe de la mère pour mettre, eux aussi, un genou à terre. » (A suivre)

CORRESPONDANCES

Procès de Stabio.

Stabio, 8 mars.

L'interrogatoire des témoins continue. On remarque sur les bancs de la défense, la présence de M. l'avocat Ronchetti, de Milan, député au Parlement italien et, sur un fauteuil près du ministère public, M. Bardelli, de Poschiavo, délégué par le Conseil fédéral en lieu et place de M. Togni, tombé malade.

Je continue le résumé des dépositions des témoins.

Perucchi Valente, de Stabio. A l'époque des tristes événements qui causèrent la mort de Pedroni, Giorgetti, Cattaneo et Moresi, il fonctionnait comme juge de paix du cercle de Stabio. Par conséquent, il eut à dresser le procès-verbal qui devait servir de base à l'importante et longue enquête judiciaire sur les faits du 22 octobre. Il déclare que M. le colonel Mola prit, sur sa prière, une part active à la rédaction du procès-verbal et aux interrogatoires des témoins. Sur la question qu'on lui pose s'il avait, selon les prescriptions du code de procédure, placé les scellés sur les portes

« Nous quitterons Velletri, dans quelques semaines, l'armée française quitte Rome et les Etats de l'Eglise et nous allons prendre auprès du Saint-Père la place qui nous appartient. Nous en sommes fiers et l'on n'arrivera jusqu'à la personne aimée de Pie IX qu'en passant sur nos cadavres, si jamais Dieu permettait à la Révolution de venir s'asseoir au Vatican.

« On attend, à Rome, la légion d'Antibes, composée, comme tu le sais, de volontaires pris dans l'armée française. Nous avons appris avec une grande joie, que 1500 officiers avaient demandé au gouvernement impérial la faveur de faire partie de cette légion ; mais il n'en fallait que trente-quatre. Le dévouement catholique n'est pas éteint dans l'armée française. Espérons !

« Addio, Ernesto mio !... »

Le 27 septembre

LA LÉGION D'ANTIBES A ROME.

Nos frères de France sont arrivés à Rome : c'est un regret pour nous de n'avoir pas été

dage. Ceux qui enfreindraient cette disposition seront passibles d'une amende de 500 à 1600 livres.

Art. 42. — Sur la proposition de l'autorité supérieure, de la municipalité ou du commandant de la force publique, la délégation pourra ordonner la fermeture provisoire des auberges ou des maisons de campagne, ainsi que la destruction des cabanes qui ne pourraient être surveillées et qui pourraient servir d'asile aux brigands.

Les brigands intimidés par ces menaces repassèrent en partie la frontière et se réfugièrent sur le sommet inaccessible des montagnes.

des appartements Ginella, il répond négativement en alléguant que les individus armés qui les occupaient, sous les ordres du colonel Mola, s'y opposèrent en disant : Nous y sommes, personne n'y touchera !

Autorisé par la Direction fédérale des télégraphes, il fit une perquisition dans les bureaux où l'on espérait découvrir des dépêches relatives au drame sanglant du 22 octobre. Il fit aussi des visites minutieuses dans plusieurs maisons, dont les propriétaires étaient conservateurs, pour savoir s'ils tenaient des armes cachées. Il avoue que ses recherches n'eurent aucun résultat sérieux. Quant aux arrestations qui ont été faites, il affirme qu'une seule, c'est à-dire celle de M. Binzoni, qu'on désignait comme auteur ou complice des homicides commis, fut ordonnée par lui.

M. Varena, défenseur du colonel Mola, prétend que celui-ci ne peut être rendu responsable des actes qu'il a accomplis comme commandant militaire, car ces actes ont déjà reçu l'approbation des autorités militaires supérieures auxquelles il était exclusivement soumis.

Cette déclaration n'est pas acceptée par les avocats des parties C. Giorgetti et Ginella et par les défenseurs de Gatenazzi, lesquels se réservent de démontrer que M. Mola doit répondre des actes arbitraires auxquels il se livra le 22 octobre et les jours suivants.

Albisetti, Francesco, de Stabio. Il raconte que deux ou trois jours après le 22 octobre, il entendit, dans le café Della Casa, le prévenu Aristide Gusberti se vanter d'avoir été le premier à décharger son vetterli contre les Bains Ginella, et M. Grassi, caporal de la gendarmerie, le contredire en disant que cet honneur (?) appartenait à M. Induni. Il ajoute que, dans le mois d'août 1876, quelques radicaux de Stabio lui avaient prêté une révolution prochaine qui devait, à leur avis, changer en minorité la majorité conservatrice du Grand Conseil. Plus d'une fois il vit le nommé Vanini, Joseph, de Mendrisio, insulter lâchement M. Emile Ginella et sa famille, et cela sans motif.

Ici, M. Pollini, défenseur d'un des prévenus radicaux, se plaint vivement que le ministère public pose des questions qui tendent à diminuer la confiance des jurés dans la déposition de Vanini qui est, lui aussi, appelé comme témoin. M. Pollini ne voudrait pas que certaines choses fussent dévoilées à la charge de cet individu qui a commis deux assassinats en Italie et n'a échappé au bagne que par la fuite. Ce Vanini était aide de camp du colonel Mola, à la gare de Lugano, le 19 septembre 1875, et peut être est-ce lui qui a donné la mort à Pedroni.

M. le procureur public repousse les prétentions de M. Pollini, et après quelques explications échangées l'incident est clos.

Albisetti, Pietro, de Novazzano. Le 22 octobre il se trouvait sur le champ du tir au quel il prit une part active et qu'en l'absence du capitaine Andreatzi, il dirigea depuis 11 heures avant midi jusqu'à ce qu'il fut interrompu par les douloureux événements de ce jour. Quand il entendit deux coups de vetterli, suivis par des cris d'alarme, retentir sur la place Solza, il ac-

la pour les recevoir et leur donner le salut de bienvenue. Pie IX, paraît-il, s'est montré, comme toujours, plein d'une aimable attention pour ses nouveaux soldats. Ils étaient à peine débarqués, à Civita Vecchia, qu'un convoi spécial leur apportait de Rome un excellent dîner. Une foule énorme les accueillait à leur entrée à Rome et leur donnait des signes non équivoques de sympathie. Le lendemain les officiers pontificaux offraient à dîner aux officiers de la Légion, dans une salle du Belvédère, au pied du Vatican. Les généraux de l'état-major de l'armée d'occupation y prenaient part. Le ministre des armes, le général Kanzler, a porté un toast au pape et à l'empereur ; le général de Montebello a répondu en exprimant, au nom de l'empereur, les regrets de quitter Rome. On ne peut se défendre d'un sentiment : qui obligerait l'empereur à faire cette concession au Piémont ? Mais laissons passer. J'aime beaucoup le noble et modeste toast du commandant de la Légion, le colonel d'Argy : « Je bois, Messieurs, à la brave armée que je quitte et à l'armée pontificale dans laquelle je me fais l'honneur d'entrer. « Vive l'Empereur ! Vive Pie IX ! »

Les bons troupiers de la Légion, pas plus que les autres, n'ont pu échapper à l'enthousiasme en voyant le Saint-Père. Ils étaient réunis le 24, au soir, dans le camp Prétrorien, lorsque Pie est venu les bénir, ils ont acclamé le Pontife avec une véritable *furia frumescens* : on dit que le pape paraissait très ému.

Nous ne les trouverons peut-être pas à Rome, à notre arrivée : on dit qu'on vient de les envoyer à Kiterbe. (A suivre.)

courut en cet endroit où l'on voyait beaucoup de monde exaspéré et faisant du tumulte : il s'arrêta tout près d'un mur, devant l'établissement Ginella, et se mit à regarder. Le colonel Mola organisait à la hâte des tireurs et les divisait en sections ; pendant ce temps des coups partirent des fenêtres de l'établissement ; il se précipita alors vers les tireurs en les exhortant à se sauver, qu'autrement ils seraient tous massacrés ; mais ceux-ci ne suivirent pas ses conseils. Des cartouches ! criaient-ils, donnez-nous des cartouches ! Peu de temps après, il vit Moresi fuir blessé et Maderni tomber frappé d'un coup de feu, sur le corps déjà inanimé de Cattaneo. Effrayé, il partit rapidement, après avoir empêché la foule de fusiller un nommé Pellegrini Girillo, conservateur, qu'on accusait d'avoir participé aux assassinats commis. Il visita ensuite avec le juge de paix les appartements Ginella où l'on trouva le cadavre du forgeron Giorgetti, le crâne percé d'une balle.

Soldati, Bernardo, de Mendrisio. Il n'a entendu que des cris et des coups de feu qui partaient de la place Solza.

Perucchi, Carlo, de Stabio. Il déclare que le 23 ou 24 octobre 1876, le colonel Mola l'envoya avec quatre gendarmes arrêter M. Castioni, Lorenzo, et cela à titre de punition. Il était huissier communal et, peut être, le colonel Mola voulait le punir à cause de ses opinions conservatrices, en lui ordonnant un acte odieux contre un de ses coreligionnaires politiques.

Groppetti, Baptiste, de Stabio. Il vit Catenazzi passer dans la rue, le fusil à l'épaule, et Vanini et Pedroni le suivre paisiblement sans l'insulter, lorsque après avoir traversé la rue, Catenazzi prit la promenade des Platanes. Il n'a pas vu ce qui s'est passé ensuite.

Groppetti, Jean, de Stabio. Il assista, comme simple spectateur, au tir du 22 octobre ; il ne vit pas la scène déplorable qui s'est passée devant l'établissement Ginella ; il entendit seulement des coups et des cris d'alarme, peu de temps après midi ; plus tard on lui raconta que quelques tireurs libéraux avaient été blessés et d'autres tués par les conservateurs.

Après ces dépositions, le président déclara la séance close.

S. P.

CONFÉDÉRATION

La Commission sanitaire présidée par M. le conseiller fédéral Schenk et composée de MM. les docteurs Sonderegger, Lutz, Kummer, Zehnder, Ph. de la Harpe, a décidé de ne point apporter de modification au projet de loi sur les épidémies.

Elle a décidé de déléguer à Zoug M. le Dr Zehnder afin d'examiner la question de mesures à prendre contre l'épidémie de petite vérole qui sévit dans le canton de Zoug. Ces mesures ont été demandées par le canton d'Argovie.

NOUVELLES DES CANTONS

Berne. — Une assemblée d'agriculteurs à Delémont a délibéré sur l'établissement d'une fabrique de lait condensé dans le Jura. Une commission de cinq membres a été nommée pour étudier l'affaire et faire un rapport ; les frais d'installation seraient évalués à 25,000 fr. Cette fabrication, si elle est établie dans le Jura, aura pour résultat l'augmentation du prix du lait, de là, diminution dans la consommation, surtout pour la classe pauvre ; en revanche, la consommation du schnaps augmentera au détriment de la population qui ne souffre déjà que trop de ce fléau.

Zurich. — Le 9 mars, le bateau à vapeur le *Gothard*, après une interruption de onze semaines, a fait une première course entre Urikon et Rapperswil.

La *Gazette d'Uri* narre que le tunnel du Naxberg, le troisième en grandeur de la ligne du Gothard, sera percé durant le mois de mars. Le grand tunnel du Kirchberg est déjà percé.

Uri. — La fabrique de dynamite installée à Hârgis, entre Beckenried et Treib, a sauté vendredi dernier.

Soleure. — La caisse soleuroise de prêts paye pour 1879 à ses actionnaires

5,25 0/0 et laisse 1200 fr. au fonds de réserve qui atteint 10,000 fr.

La Banque populaire paye 5,5 0/0, soit 28 fr. par action déduit pour 5000 fr. de dettes, augmente son fonds de réserve de 4400 fr., et passe 12,000 fr. à compte nouveau.

La Caisse d'épargne et de prêts de Granges paye à ses actionnaires 6 0/0 et augmente son fonds de réserve de 1000 fr.

Bâle-Ville. — L'acte final du Tir fédéral de 1879 s'est passé samedi dernier ; 120 membres des divers comités se sont réunis, dans la grande salle du Stand, sous la présidence de M. le colonel Falkner. Après le discours de bienvenue de ce dernier, M. le Dr Göttlisheim a lu le rapport de clôture, très bien rédigé, sur l'activité du Comité. De nombreux discours ont encore été prononcés.

Bale-Campagne. — Un accident survenu, le 27 février, dans la fabrique de M. Boelger, à Niederschöenthal, a eu des conséquences beaucoup plus graves qu'on ne l'avait prévu d'abord.

Des quatre ouvriers qui en ont été victimes (ils ont été brûlés par un jet de vapeur), trois ont déjà succombé à leurs blessures, et le quatrième n'est pas encore hors de danger.

Tessin. — D'après une correspondance adressée de Bellinzone le 6 mars au *Bund*, il est survenu quelque insubordination dans les rangs du 32^e régiment appelé à un cours de répétition. Le commandant a fait retenir sur la solde pour l'« ordinaire », 30 centimes par homme et par jour, retenue qui a paru trop considérable à un certain nombre de soldats. Quelques-uns appartenant au bataillon n^o 96, qui est recruté dans les environs de Bellinzone, ont occasionné, à leur entrée en caserne, vers 9 h. 1/2 du soir, une espèce d'émeute qui s'est bientôt étendue à tout le bataillon et a duré jusqu'à 1 heure du matin. Grâce à l'énergique intervention du commandant de place, colonel Wieland, les choses ont pu se terminer sans complications ultérieures ; les meneurs ont été incarcérés, et leurs faits et gestes sont l'objet d'une enquête sévère qui se fait en ce moment.

Vaud. — On se souvient de la méprise fâcheuse dont un Russe en séjour à Lausanne, M. M., a failli être victime.

Aujourd'hui, l'*Estafette* nous apprend que le faux M., l'individu réellement recherché par la police, nommé Poslawsky, a été arrêté en Suisse, nous ne savons encore en quelles circonstances.

Nous apprenons, dit l'*Union*, que des parcelles de terrain continuent à s'effondrer à Vallamand dessous. Ce n'est qu'après avoir subi l'épreuve des fortes vagues de bise que l'on saura vraiment jusqu'à quel point le danger existe.

Neuchâtel. — On lit dans l'*Union libérale* :

« Le public en général et le commerce en particulier, apprendront avec plaisir que la navigation à vapeur sur les lacs de Neuchâtel et de Morat est à la veille de recommencer, après une interruption forcée de plus de trois mois. Les affiches annonceront le jour précis. Le lac de Morat est libre de glaces, mais l'embouchure de la Broye dans le lac de Neuchâtel est de nouveau ensablée, et depuis plusieurs jours la drague est occupée à ouvrir un passage. »

Genève. — Le *Rappel* raconte, par la plume de Rochefort, que Vera Sassoulitch a demeuré longtemps à Genève, qu'elle n'aurait quitté que récemment. Rochefort assure que la fameuse héroïne ne vint s'établir à Genève qu'après l'assurance donnée à lui-même et à Olivier Pain par M. Hérédier, que Vera ne serait pas extradée et qu'on chercherait à dépister les recherches des mouchards russes.

CANTON DE FRIBOURG

On nous écrit de Bulle :

« Les voyageurs de la Gruyère qui revenaient de la fête de la rentrée de Mgr Cosandey ont eu un ravissant spectacle. On a vu depuis le train plus de cent feux. Il y en avait de magnifiques. A l'arrivée du train à Bulle, des feux d'artifice furent tirés aux abords de la gare, sur l'avenue et dans la Grand'Rue. On entendait les détonations des mortiers dans toutes les directions. Au-dessus d'Avry apparaissait une grande croix de feu qui produisait un effet magnifique. Cette heureuse idée est due, dit-on, à l'initiative de l'huissier Sottas. »

M. Pierre Esseiva, de Fribourg, vient de remporter pour la huitième fois la médaille en or, prix du concours de poésie latine ouvert par l'Académie royale néerlandaise. La composition couronnée est une satire sur « l'émancipation » des femmes.

Sur 3489 adultes décédés pendant 20 ans, dans le cimetière catholique de Fribourg, nous trouvons :
1956 hommes,
et 1533 femmes, donc différence, en faveur des femmes

de 423.
Dans le cimetière réformé, nous trouvons :
sur 942 adultes décédés pendant 20 ans, 572 hommes,
et 370 femmes, donc différence en faveur des femmes

202.
« Ces chiffres, écrit M. le D^r C..., sont très instructifs pour l'hygiène de notre ville et sont directement à la louange des femmes, dont la longévité est plus grande que la nôtre, grâce surtout à la résistance naturelle plus grande de leur organisme, mais sans contredit aussi à leurs habitudes hygiéniques, qui sous bien des rapports valent mieux que les nôtres. »

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs que le *Monde de la Science et de l'Industrie*, revue internationale illustrée, publiée par M. Eggis, devient bi mensuel à partir de ce mois, sans augmentation du prix de l'abonnement (1). Voici le sommaire du numéro du 10 mars de cette excellente publication :

A nos lecteurs. — La lutte pour l'existence. La fin des maladies contagieuses ? — Le Tunnel du St-Gothard. — La matière radiante. — Notes industrielles. — Les chemins de fer aériens de New-York et Paris. — Nouvel appareil à nager. — Un nouveau bateau côtier. — Archéologie : Le cylindre de Cyrus. — Chronique d'histoire naturelle. — Les déviations vertébrales (fin). — Photographie : Les images argentées sur glaces. — Petite chronique. — Le téléphone.

NOUVELLES DE L'ETRANGER

Lettres de Paris

(Correspondance particulière de la Liberté)

Paris, 10 mars.
Le résultat du scrutin sur l'art. 7 a surpris même les plus optimistes de la droite qui n'auraient jamais osé compter sur une majorité de 19 voix. Nous pouvons vous affirmer que M. Jules Simon avait prévu et annoncé ce résultat. Il avait communiqué son pointage à quelques intimes ; nous le connaissions, ainsi que le nom des dissidents de la gauche. Le scrutin officiel a pleinement confirmé ces calculs que plusieurs de nos amis considéraient comme inadmissibles, même pendant le dépouillement des votes.

La déception de M. Ferry a été sanglante. Il s'était fait complètement illusion, l'auteur de l'art. 7. Aussi, dès qu'il s'est vu jeter à l'eau avec une touchante désinvolture, par le président du conseil, il a perdu toute son audace. Il était affaissé sur son banc, pendant le discours de M. Dufaure, et ses vaillants avocats, MM. Bertauld, Foucher de Malines, Ronjat, avaient toutes les peines du monde à le reconforter. Après le discours de M. Dufaure, le président du conseil a quitté le Sénat, laissant à M. Jules Ferry tout le plaisir de recevoir sur la tête la défaite qui le menaçait visiblement.

Vous remarquerez que M. Calmon, qui occupait le fauteuil présidentiel et peu brillamment, a voté en faveur de l'art. 7. Cela donne une idée de son impartialité pour la direction de ces importants débats.

M. Pomel, nommé depuis plusieurs jours doyen de la faculté des sciences à Alger, fonction incompatible avec celle de sénateur, a voté également en faveur de l'art. 7. C'est fort étonnant.

M. Albert Grévy se croit il donc au-dessus des règlements ? Dans le scrutin sur l'art. 7, « Monsieur » a trouvé tout naturel de déposer son vote, en faveur de l'article. Ce vote a été annulé par le bureau, aux termes du règlement, l'élection d'un sénateur inamovible n'étant définitive qu'après trois jours francs.

Comment trouvez-vous le procédé de M. Albert Grévy ?

Hier, dans les couloirs du Sénat, on a remarqué les démonstrations inconvenantes de députés qui assistaient en grand nombre, à la séance et qui parlaient bruyamment d'exiger l'expulsion des congrégations non autorisées, si le Sénat rejetait l'art. 7. — Un membre du cabinet se serait, quelques instants, mêlé à ces manifestations dont la galerie était vivement scandalisée.

La proclamation officielle du scrutin par le président du Sénat a été lue au milieu d'un silence glacial. Les sénateurs de la droite ont su garder la plus digne attitude. C'était l'accueil que méritait l'effondrement du projet liberticide et jacobin du ministre de l'Instruction publique.

Si l'art. 7 eût été voté, les gauches auraient elles réprimé ainsi l'explosion de leur joie ? Cette question, qu'on se posait dans les couloirs, faisait sourire tout le monde et mettait encore plus en relief la dignité et le bon goût de la droite.

Parmi les députés de la gauche qui se pressaient dans les couloirs du Sénat, nous avons remarqué : MM. Clémenceau, Floquet, Madier-Montjau, Dethon, le ban et l'arrière ban de l'extrême gauche.

Nous avons entendu l'un de ces honorables répondre avec fureur, à un sénateur qui lui demandait ironiquement pourquoi il venait s'égarer dans les couloirs d'un Sénat réactionnaire : « Je suis venu, d'abord pour savoir les débats, et pour savoir ensuite ce qu'il nous restera à faire. »

On s'amuse beaucoup des égards des petits soins, des cajoleries, dont M. John Lemoine est l'objet de la part de la gauche sénatoriale. On dirait un enfant fugitif et revenu au bercail, pour lequel on tue tous les veaux républicains.

Malgré les fanfaronnades des journaux radicaux, il paraît très probable que si une proposition d'expulsion des Jésuites est déposée demain à la Chambre des députés, elle sera simplement renvoyée à l'examen de la Commission d'initiative, ce qui sera une façon de l'enterrer.

Depuis son énergique protestation de samedi, contre les doctrines césariennes de M. Jules Ferry, M. Jules Simon a l'honneur de recueillir les pires injures de la gauche. On le met tout simplement dans les conversations des cercles radicaux, sur le même plan que M. Schneegans, cet Alsacien transfuge qui vient de prendre du service à Berlin.

Les journaux radicaux sont tout aussi furieux contre M. de Freycinet que contre M. Dufaure.

Le cabinet, pris de cours, malgré les menaces de M. de Freycinet, par le vote sénatorial d'hier, serait disposé, assure-t-on, à refuser toute question ou interpellation sur ce sujet, à la Chambre, jusqu'à ce que le Sénat ait statué en deuxième lecture. Ce répit permettrait de prendre une résolution de fond et de forme, surtout à l'égard de la situation de M. Jules Ferry, qui se trouve, quoi qu'on affirme à gauche, assez compromise.

Les deux membres du centre gauche les plus menacés pour le vote d'hier sont MM. Denormandie et Dauphin. Ils occupent deux places importantes et osent voter contre le ministère ; il y a dix raisons pour une de réclamer leur révocation et l'on n'y manque point, un peu pour le vote, beaucoup pour la place.

Il y a lieu de remarquer, entre tous, l'article consacré par la *Paix*, organe de l'Élysée, au rejet de l'art. 7. S'empressant de prendre au mot la déclaration finale de M. Dufaure, la *Paix* exprime l'espoir que le Sénat se déjugera, à la deuxième lecture, d'autant mieux que le cabinet pourra modifier la rédaction de l'article.

L'Élysée désavoue donc les menaces de M. de Freycinet ? Mais alors quelle comédie va se jouer pour la deuxième lecture et quel traquenard nouveau prépare-t-on aux catholiques ?

P.-S. — Il n'y a pas eu de Conseil des ministres ce matin.

Le conseil se réunira demain seulement. Les conversations très animées dans les couloirs du palais Bourbon roulent exclusivement sur le vote du Sénat et les conséquences qu'il peut avoir. Les députés républicains expriment hautement leur mécontentement.

M. de Freycinet lui-même n'est pas épargné par suite de l'attitude qu'il a cru devoir prendre dans son discours d'hier, tant à l'égard de la Chambre elle-même qu'à l'égard de son collègue de l'Instruction publique.

Les bruits de démission de membres du cabinet, mis en circulation depuis hier soir, sont absolument faux.

M. Jules Grévy a été très ému du vote de MM. Denormandie, gouverneur de la banque, et Dauphin, qui ont tous deux voté contre l'art. 7.

Il s'est plaint amèrement, hier soir, à un de ses familiers, que les ambassadeurs, MM. Teisserenc de Bort, Saint-Vallier, amiral Polhnau, Fournier, sollicités de venir appuyer de leurs votes la politique du gouvernement, s'y soient refusés, en alléguant que leur conscience leur imposait de voter contre l'article, et que tout ce qu'ils pouvaient faire, c'était de s'abstenir.

Un mot assez topique.

Lorsque M. de Freycinet est venu annoncer à l'Élysée l'échec de l'art. 7 :

— C'est la, dit spirituellement le ministre à M. Grévy, la revanche des pères de famille. — Dites plutôt la revanche des mères de famille, dit M. Grévy, car se sont elles qui ont fait hier la majorité dans le scrutin.

Lettres de Rome

Correspondance particulière de la Liberté)

Rome, 8 mars.

Plus de cinq cents personnes de différents pays de l'Europe et de l'Amérique, un nombre au moins égal d'illustres catholiques de Rome chargés de représenter des écoles, des académies, des universités, des évêques, des chapitres, des séminaires, des journaux et des revues scientifiques, ont pris part à la nouvelle démonstration qui vient de s'accomplir dans la Cité pontificale pour célébrer les gloires du Docteur de la sagesse chrétienne et du grand Pape qui sait la restaurer pour le salut du monde.

Ainsi que je vous l'avais annoncé, une première séance préparatoire a réuni au palais Attems, dans la soirée du 6 courant, sous la présidence de l'Évêque cardinal Parocchi, tous les membres de la députation internationale. Son Eminence leur a souhaité la bienvenue dans les termes les plus affectueux, les félicitant surtout de venir soumettre leur intelligence au magistère infailible du Vicaire de Jésus-Christ et de garantir ainsi à leurs études la direction sûre et féconde que donne la certitude de ne point errer.

Mgr Fava, évêque de Grenoble, bien qu'arrivé à Rome la veille, a été invité à prendre la parole aussitôt après le cardinal Parocchi, et, dans une très belle improvisation, il a appliqué à saint Thomas ce texte de l'Évangile : *Ille me clarificavit*, à l'appui duquel il a cité cette autre parole adressée directement par Notre Seigneur à saint Thomas d'Aquin, comme un témoignage impérisable de l'excellence de ses doctrines : *Bene scripsisti de me, Thoma*.

Ont parlé ensuite : l'illustre professeur Talamo qui, dans la Somme théologique et dans la Somme philosophique, a montré « les choses du ciel étudiées sur la terre, et les choses de la terre approfondies par les lumières célestes, » c'est-à-dire la sublime et parfaite harmonie de la science avec la révélation ; Mgr Galimberti, représentant de plusieurs évêques napolitains, qui a exposé l'immense avantage de la restauration de la philosophie de saint Thomas, en rappelant les tristes conséquences qui ont résulté de son abandon et en prouvant l'influence des principes sur les actions pratiques de l'homme et de la vie sociale ; le R. P. Cornoldi, de la Compagnie de Jésus, qui, exposant la mission providentielle confiée à Léon XIII, a su inspirer la plus ferme confiance dans le triomphe de la vérité et de la justice. Le P. Cornoldi a montré, en effet, comment les plus fortes objections que les ennemis de l'Église prétendent fonder sur l'opposition entre les progrès des sciences et l'immuable fixité de la foi sont réduites à néant par les lumières que la foi répand sur les vérités mêmes rationnelles, par la stabilité des principes que la saine raison affirme et soutient sans contradiction aucune avec les découvertes modernes, pourvu que celles-ci soient basées sur des faits certains, expliqués par des vérités bien établies et non point par des hypothèses imaginaires. Or, tel est le propre de la doctrine de saint Thomas, et sa restauration providentielle ne peut que faire avorter les desseins de ceux qui prétendent ériger en système la contradiction des vérités de l'ordre naturel avec les vérités révélées. Aussi l'illustre orateur a-t-il conclu, au milieu des applaudissements de l'assemblée, que, « par l'action divinement inspirée du pontificat romain, on verra, comme jadis le vit le peuple juif dans sa captivité, changer la destination du poteau qui semblait réservé à Mardochee. »

D'autres orateurs ont parlé en diverses langues, au nom des députations spéciales de l'Espagne, du Portugal, de l'Allemagne, de l'Amérique, pour exalter à l'envi le magnifique « plébiscite » de la science chrétienne.

Une cérémonie religieuse a réuni, hier matin, pour la deuxième fois, les membres de la députation internationale dans l'église de Ste Marie-sur-Minerve. L'Évêque cardinal Zgliara y a célébré la messe à l'autel de St Thomas magnifiquement orné pour la circonstance. La musique sacrée permise par le rituel en ce quatrième dimanche de carême qui porte le nom de *Lecture*, a retenti sous les voûtes de l'église pendant la célébration du saint sacrifice, et une hymne ravissante en l'honneur de saint Thomas a été exécutée lorsque le cardinal a distribué la communion aux assistants. — Après la messe le R^me P. Saccheri, secrétaire de l'Index, est monté en chaire et, dans un discours de la plus élégante latinité, il a merveilleusement appliqué à l'acte de foi accompli par les savants du monde catholique cette parole de saint Paul : *Rationabile obsequium vestrum*, montrant ainsi le grand avantage que la raison elle-même reçoit des lumières surnaturelles et de l'adhésion au Vicaire de Jésus-Christ.

Plus tard, vers midi, tous les membres de la députation, auxquels s'étaient joints de nombreux représentants des collèges et séminaires de Rome, se sont rendus au Vatican pour l'audience pontificale. Près de quinze cents personnes se pressaient dans la vaste salle ducale où l'audience a eu lieu.

Le Souverain Pontife a paru précédé des prélats, des gentilshommes, des gardes de la Cour et accompagné de dix huit cardinaux et de plusieurs évêques. Pendant que la foule des assistants se prosternait pour recevoir sa première bénédiction, des acclamations enthousiastes partaient de tous les côtés pour saluer le *hon de Juda*, l'oracle de la sagesse chrétienne, le Pontife infailible, le digne successeur de Pie IX. C'était un spectacle vraiment digne du grand événement qui s'accomplissait au pied du trône pontifical. C'était aussi comme une adhésion anticipée à la parole de vie qui devait bientôt couronner les efforts si généreux et si universels entrepris pour la restauration des principes sauveurs.

Lorsque le silence a pu se faire au milieu de l'immense foule, l'organisateur et le chef de la députation, Mgr Luigi Tripepi, a donné lecture d'une Adresse latine exprimant les sentiments de foi, de confiance, de dévouement de l'assemblée et de toutes les écoles, les universités, les académies qui étaient représentées aux pieds du vicaire de J.-C. « Si nos adversaires, a-t-il dit, dans un très beau passage de l'Adresse, nous attaquent en répétant leur vieux cri de guerre : *Faisons disparaître saint Thomas ! Tolle Thomam*, nous voulons, quant à nous, inscrire sur notre drapeau cette parole de victoire : *Thomae et Leonis ingenia dedicavimus*. »

Le Pape s'est levé pour répondre à l'Adresse et, dans la plénitude de sa majesté, avec une force et un à-propos sublime, il a parlé pendant plus d'une demi-heure, et, bien qu'il s'exprimât en latin, il l'a fait avec une facilité de diction surprenante, avec une telle élégance de phrases, que l'excellence de la forme a donné le plus frappant relief au fond des pensées vraiment solides et fécondes. Je n'ose pas entreprendre de retracer ici les inimitables beautés du discours original.

Autriche. — La Chambre des députés et la Chambre des seigneurs ont résolu, après d'abondants discours de leurs présidents, et au milieu des applaudissements les plus enthousiastes, de féliciter l'empereur et le prince impérial au sujet des fiançailles de ce prince avec la princesse Stéphanie de Belgique.

Le ministre des finances a présenté à la Chambre des députés un projet de loi tendant à contracter un emprunt en vue de couvrir le déficit de l'année 1880.

Belgique. — Le ministre des affaires étrangères est monté à la tribune du Sénat, pour annoncer, au nom du roi, les fiançailles de la princesse Stéphanie avec l'archiduc Rodolphe d'Autriche.

— La Chambre des représentants, discutant le budget des affaires étrangères, a adopté par 97 voix contre 8 l'article relatif au maintien de la légation belge auprès du Vatican.

(1) On s'abonne : En Suisse, chez tous les libraires, à Paris, 61, rue de Lille.



Pour 3 fr. 60

on obtient une **bonne HORLOGE** garantie, marchant 24 heures, cadran émail, entouré laiton, estampé et doré, avec poids bronzé, et

Pour 4 fr. 90

la même HORLOGE garantie, avec (H 1847 X) **RÉVEIL**

L'emballage est gratuit
DESSAULES FRÈRES

magasin d'horlogerie,
CERNIER (Neuchâtel) (81)

NOUVELLE ENCRE
J. GARDOT A DIJON

NOIR EN ECRIVANT
N'ÉPAISSISSANT PAS
N'OXYDANT PAS
LES PLUMES

VIOLET NOIR COMMUNICATIVE
COPIANT MÊME
PLUSIEURS MOIS
APRÈS L'ÉCRITURE

À PARIS DÉPÔT SPÉCIAL
14, R. DES FÉLICES-ÉCLAIRÉES

LA MEILLEURE DES ENCRE

L'ADMINISTRATION

des fonds pies

de la Ville de Fribourg

met au concours la construction de trois bâtiments pour l'exploitation du domaine qu'elle possède à Freisenheid près Schmitzen.

Prendre connaissance des plans, avant toisé et cahier des charges au bureau de l'Administration N° 9 Maison de Ville dès ce jour jusqu'au 19 mars à trois heures après-midi, époque où les soumissions devront être remises sous enveloppes et cachetées. (80)

Le Bureau Administrateur.

A VENDRE

1° La maison N° 46, avenue de la Gare, comprenant rez-de-chaussée et 3 étages. Conditions de paiement favorables.

2° Une forêt à Pensier pour exploiter.

3° La fleurie d'une forêt pour être exploitée, à proximité de la Gare de Groley.

S'adresser au Bureau de M. Renevey, avocat, à Fribourg. (63)

MESSIEURS les ecclésiastiques peuvent se procurer à l'imprimerie catholique des billets de Pâques, dans le plus bref délai.

BOURSE DE PARIS

10 mars	AU COMPTANT	11 mars
97 7/8	Consolidés	98 —
82 75	3 0/0 Français	82 75
116 42	5 0/0 id.	116 40
—	Or, à New-York.	—
135 —	Argent à Londres	130 —
A TERME		
82 82	3 0/0 Français	82 80
116 40	5 0/0 id.	116 42
81 45	5 0/0 Italien	81 40
—	3 0/0 Anglais	—
10 72	5 0/0 Turc	18 57
89 10	5 0/0 Russe 1877	—
74 75	4 0/0 Autrichien	74 62
945 —	Banque de Paris.	945 —
928 75	Crédit Lyonnais.	926 25
716 25	Mobilier français	—
1087 50	Crédit foncier	1085 —
708 75	Mobilier Espagnol	700 —
586 75	Autrichiens	581 25
1340 —	Gaz Parisien.	1333 75
831 21	Suez	837 50

ÉTAT DE GENÈVE

EMPRUNT

POUR

LA CONVERSION ET L'UNIFICATION DE SA DETTE

autorisé par la loi du 7 Février 1880

SOUSCRIPTION OUVERTE DU 15 AU 20 MARS 1880

A 219,787 OBLIGATIONS DE FR. 100

au prix de 95 Francs

Ces obligations donnent droit :
1° A un intérêt fixe de Fr. 3, payable le 1^{er} Avril de chaque année.
2° Au remboursement à Fr. 100 au minimum, dans une période de 66 ans, par tirages au sort annuels.
3° A diverses primes variant de Fr. 100 jusqu'à Fr. 50,000, suivant les années et conformément au tableau d'amortissement qui sera imprimé sur le titre.

EXTRAIT DU TABLEAU D'AMORTISSEMENT

DIX PREMIÈRES ANNÉES		11 ^{me} à 20 ^{me} ANNÉE		21 ^{me} à 66 ^{me} ANNÉE	
1	Oblig. remboursable en . . . Fr. 50,000	1	Oblig. remboursable à . . Fr. 50,000	1	Oblig. remboursable à . . . Fr. 35,000
1	» » » » » 10,000	1	» » » » » 10,000	1	» » » » » 5,000
5	» » » » » 1,000 » 5,000	6	» » » » » 500 » 3,000	4	» » » » » 500 » 2,000
25	» » » » » 200 » 5,000	35	» » » » » 200 » 7,000	44	» » » » » 200 » 8,500
35	Fr. 100,000	43	Fr. 70,000	58	Fr. 50,800

Le premier tirage aura lieu le 1^{er} Février 1881.
Les coupons d'intérêts et les Obligations remboursables avec ou sans primes seront payés, sans frais, le 1^{er} Avril de chaque année.

A GENÈVE, à la Caisse de L'Etat.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

Les obligations du présent Emprunt sont émises avec jouissance du 1^{er} Avril 1880, au prix de Fr. 95, payables comme suit :
En souscrivant Fr. 10.—
A la répartition » 20.—
Le 1^{er} Juin 1880 » 65.— } Fr. 95.—

Les souscripteurs qui libéreront entièrement au moment de la répartition n'auront à payer que Fr. 91.50.
Après la répartition, les libérations anticipées ne seront plus admises.

Les souscripteurs recevront au moment de la répartition des Titres provisoires au porteur.
Les Titres définitifs seront délivrés ultérieurement, sans conformité de numéros avec les Titres provisoires.
Les versements non effectués en temps voulu seront passibles d'intérêts de retard calculés à 5% l'an.

Les porteurs des Emprunts de l'Etat de Genève, appelés au remboursement, jouiront dans la souscription d'un droit de préférence; ils pourront obtenir des Obligations nouvelles entièrement libérées au prix de Fr. 91.50, et leurs souscriptions seront irréductibles jusqu'à concurrence du montant des anciens Titres qu'ils présenteront en paiement.

En conséquence, seront reçus comme argent à la souscription, au pair et avec bonification des intérêts courus, les titres ci-après, munis de leurs coupons non échus.

- 1° Les Lettres de rente 4 1/2 o/o de Fr. 1000. à Fr. 1022.50
- Id. de Fr. 500 à » 511.25
- 2° Les Titres de rente Genevoise 4 1/5 o/o et 4 o/o tous deux sur le même pied. à » 101.—
- pour chaque Fr. 100 de capital nominal.
- 3° Les Obligations de l'Emprunt des entrepôts à » 1029.—
- pour chaque Fr. 100 de capital nominal.
- 4° Les Obligations de l'Emprunt du Cadastre à » 1020.—

Les titres des Emprunts de l'Hôpital Cantonal et de l'Asile des Vieillards seront admis également comme espèces à la souscription pour leur capital, plus les intérêts courus suivant un tableau qui sera déposé dans tous les lieux de souscription.
Les différences résultant de ces paiements en Titres seront réglées de part et d'autre en espèces.

Les souscriptions contre argent seront réduites, s'il y a lieu, au prorata des demandes.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

Du Lundi 15 au Samedi 20 Mars inclusivement

à Genève

- A la Caisse de l'Etat.
- A la Banque de Paris et des Pays-Bas, rue de Hollande, 6.
- A l'Association financière de Genève.
- A la Banque de Genève,
- A la Banque Fédérale.
- Au Comptoir d'escompte de Genève.

- Chez MM. H. Ferrier & C^{ie}.
- Galopin frères & C^{ie}.
- Hentsch & C^{ie}.
- Lombard, Odier & C^{ie}.
- Lullin, Hentsch & C^{ie}.
- Paccard & C^{ie}.
- A. Roget & C^{ie}.

et dans toutes les autres principales ville de Suisse

ON SOUSCRIT SANS FRAIS DANS LE CANTON DE FRIBOURG A FRIBOURG

- A la Banque Cantonale fribourgeoise.
- A la Caisse d'Amortissement de la Dette publique.
- Chez MM. Weck et Aëby.
- Chez M. Fritz Vogel.

(82) (H 1992 X)